

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION

92	92	70
----	----	----

PRESENTS	59
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	22

Vote Pour :	70
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

04 DECEMBRE 2023

Date d’Affichage

04 DECEMBRE 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi onze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jacques BROS à Christian LONQUEU, Claire FITA à Blaise AZNAR, Louisa KAOUANE à Michelle LAVIT, Elisabeth LOYER à Christophe GOURMANEL, Michel MALGOUYRES à Bernard MIRAMOND, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA à Pierre TRANIER.

Absents - Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Marie GRANEL, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Montserrat REILLES, Christian SERIN, Jean TKACZUK, Benoit TRAGNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°291_2023

ACTES : 7.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 34- Révision autorisations de programmes et crédits de paiements sur le Budget Education

Exposé des motifs

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales permettent :

- pour les dépenses d'investissement ayant un caractère pluriannuel, l'ouverture d'autorisations de programmes,
- pour certaines dépenses de fonctionnement, l'ouverture d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

La délibération de la Communauté d'Agglomération du 03 avril 2023 prévoit la gestion de certaines opérations de construction en Autorisations de Programmes/ Crédits de Paiements (AP/CP).

A ce jour, au vu des délais de construction et des révisions de prix liées au contexte économique, les crédits de paiements (CP) prévus pour 2024 ne seront pas suffisants pour permettre les règlements à venir sur début 2024.

Il y a donc lieu de modifier de modifier les AP/CP listées ci-après de la façon suivante :

Opération 59-Construction du groupe scolaire de Montgaillard :

Il était prévu que l'AP/CP prenne fin sur l'exercice 2023, il convient donc de la prolonger sur 2024 et d'intégrer des CP correspondants :

Détail de l'AP	Intitulé	GROUPE SCOLAIRE MONTGAILLARD	n°	59	Date ouverture	2019-2024				
	Montant de l'AP jusqu'au 31/12/2023	Pour mémoire : Réalizations cumulées au 31/12/2022 = depuis le début de l'AP jusqu'à fin 2022	CP 2023 Voté au BP 2023	Pour info : liquidé sur CP 2023	Pour info : reste engagé sur 2023	Pour info : Réalizations (reste engagé + liquidé) cumulées sur l'AP au 21/11/2023	CP 2024 Voté au BP 2023	Proposition nouveau CP 2024	Proposition nouveau montant de l'AP	
TOTAL DEPENSES	2 612 567,38 €	2 267 567,38 €	345 000,00 €	288 019,52 €	36 570,86 €	2 592 157,76 €	0,00 €	30 000,00 €	2 642 567,38 €	

Opérations 57-Rénovation de l'école Lentajou de Gaillac et 201-Restructuration du groupe scolaire de Rivières : il convient d'augmenter les CP 2024 prévus afin de permettre le règlement des factures qui arriveront début 2024 :

Détail de l'AP	Intitulé	RENOVATION ECOLE LENTAJOU GAILLAC	n°	57	Date ouverture	2019-2024				
	Montant de l'AP jusqu'au 31/12/2023	Pour mémoire : Réalizations cumulées au 31/12/2022 = depuis le début de l'AP jusqu'à fin 2022	CP 2023 Voté au BP 2023	Pour info : liquidé sur CP 2023	Pour info : reste engagé sur 2023	Pour info : Réalizations (reste engagé + liquidé) cumulées sur l'AP au 21/11/2023	CP 2024 Voté au BP 2023	Proposition nouveau CP 2024	Proposition nouveau montant de l'AP	
TOTAL DEPENSES	2 572 011,30 €	379 011,30 €	1 743 000,00 €	1 093 971,50 €	412 567,80 €	1 885 550,60 €	450 000,00 €	973 000,00 €	3 095 011,30 €	

Détail de l'AP	Intitulé	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE RIVIERES	n°	201	Date ouverture	2023-2025				
	Montant de l'AP jusqu'au 31/12/2023	CP 2023 Voté au BP 2023	Pour info : liquidé sur CP 2023	Pour info : reste engagé sur 2023	Pour info : Réalizations (reste engagé + liquidé) cumulées sur l'AP au 21/11/2023	CP 2024 Voté au BP 2023	Proposition nouveau CP 2024	Proposition nouveau montant de l'AP		
TOTAL DEPENSES	503 000,00 €	300 000,00 €	71 995,26 €	210 201,69 €	282 196,95 €	203 000,00 €	350 000,00 €	650 000,00 €		

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 081-200066124-20231211-291_2023-DE



- **autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 20 DEC. 2023

- publication - mise en ligne
Le 20 DEC. 2023

et/ou notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,
 Vu la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du 3 avril 2023,
 Vu l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 06 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** la révision des autorisations de programmes et les crédits de paiements afférents sur les opérations 59-Groupe scolaire Montgaillard, 57-Rénovation école Lentajou Gaillac et 201-Travaux de restructuration du groupe scolaire de Rivières, en cours sur le Budget de la façon suivante :

Détail de l'AP	Intitulé	GROUPE SCOLAIRE MONTGAILLARD		n°	59	Date ouverture	2019-2024			
	Montant de l'AP jusqu'au 31/12/2023	Pour mémoire : Réalisations cumulées au 31/12/2022 = depuis le début de l'AP jusqu'à fin 2022		CP 2023 Voté au BP 2023	Pour info : liquidé sur CP 2023	Pour info : reste engagé sur 2023	Pour info : Réalisations (reste engagé + liquidé) cumulées sur l'AP au 21/11/2023	CP 2024 Voté au BP 2023	Proposition nouveau CP 2024	Proposition nouveau montant de l'AP
TOTAL DEPENSES	2 612 567,38 €	2 267 567,38 €	345 000,00 €	288 019,52 €	36 570,86 €	2 592 157,76 €	0,00 €	30 000,00 €	2 642 567,38 €	

Détail de l'AP	Intitulé	RENOVATION ECOLE LENTAJOU GAILLAC		n°	57	Date ouverture	2019-2024			
	Montant de l'AP jusqu'au 31/12/2023	Pour mémoire : Réalisations cumulées au 31/12/2022 = depuis le début de l'AP jusqu'à fin 2022		CP 2023 Voté au BP 2023	Pour info : liquidé sur CP 2023	Pour info : reste engagé sur 2023	Pour info : Réalisations (reste engagé + liquidé) cumulées sur l'AP au 21/11/2023	CP 2024 Voté au BP 2023	Proposition nouveau CP 2024	Proposition nouveau montant de l'AP
TOTAL DEPENSES	2 572 011,30 €	379 011,30 €	1 743 000,00 €	1 093 971,50 €	412 567,80 €	1 885 550,60 €	450 000,00 €	973 000,00 €	3 095 011,30 €	

Détail de l'AP	Intitulé	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE RIVIERES		n°	201	Date ouverture	2023-2025			
	Montant de l'AP jusqu'au 31/12/2023	CP 2023 Voté au BP 2023		Pour info : liquidé sur CP 2023	Pour info : reste engagé sur 2023	Pour info : Réalisations (reste engagé + liquidé) cumulées sur l'AP au 21/11/2023	CP 2024 Voté au BP 2023	Proposition nouveau CP 2024	Proposition nouveau montant de l'AP	
TOTAL DEPENSES	503 000,00 €	300 000,00 €	71 995,26 €	210 201,69 €	282 196,95 €	203 000,00 €	350 000,00 €	650 000,00 €		